Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2013, a adopté le règlement suivant :

RCA-76 : Règlement abrogeant le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le

stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'endroit du territoire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-75)

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3° étage, en la Ville de Montréal, du

lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 9 avril 2013

Patrick Martel Secrétaire d'arrondissement substitut